

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Compte-rendu affiché le : 7 juin 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 juin 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2021

N° 21-06-07

OBJET :
Cession Tènement
immobilier sis 4 Chemin
du Vervalet

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Serge GRANGE à Jacques DECHANDON – Georges DUBESSET à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

CESSION TENEMENT IMMOBILIER SIS 4 CHEMIN DU VERVALET

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, expose que dans le cadre d'un projet visant à aménager les abords de l'ex-bâtiment Badoit qui devait être transformé en complexe culturel, école de musique et de danse, salle de spectacle, théâtre, la Commune avait procédé à l'acquisition, le 2 mai 2018, d'un tènement immobilier bâti consistant en une maison avec petit terrain et cadastré section CC n°104 pour une contenance de 320 m², sis 4 Chemin du Vervalet.

Après étude, la nouvelle équipe municipale ne souhaite pas donner suite à ce projet. La Commune n'a donc plus l'utilité de ce tènement et souhaite procéder à sa cession.

Le service des Domaines consulté a estimé en date du 2 novembre 2020 la valeur vénale de ce bien à 200 000 € (valeur hors biens mobiliers).

La liste des meubles et objets mobiliers présents dans la maison est la suivante, liste pour mémoire et non valorisée :

- dans la cuisine : meubles de cuisine et électroménager (plaque de cuisson, gaz, hotte, lave-vaisselle)
- dans le cellier : aménagements de placards
- dans la salle de bains : meuble double vasque
- dans la chambre parentale : aménagement dressing.

Monsieur SEON Romain, s'est porté acquéreur et a fait une proposition à 200 000 €.

Il est donc proposé d'accepter la proposition de Monsieur SEON soumise à deux conditions : l'obtention d'un prêt bancaire et la vente de sa maison actuelle avant la signature de l'acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession à Monsieur SEON Romain de la maison sise 4 Chemin du Vervalet, au prix de 200 000 €, et aux conditions définies ci-dessus.
- **DIT** que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 7 juin 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021